

Compte-rendu de la Douzième réunion du Comité Social et Economique (CSE).

La douzième réunion ordinaire a eu lieu le jeudi 27 mai 2021 à 14h00 en présence de :

M Vincent PALFRAY (Directeur Général)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC)

Ont été déroulés les différents thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du Procès verbal de la réunion précédente :

Le PV de la réunion extraordinaire du 22/04/2021 est validé.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement :

Départs :

Jean-Denis MONTALESCOT le 31/03/2021 (service commercial)

Pas de projet de recrutement, mais une réflexion est en cours au SAV pour anticiper les futurs départs en retraite.

3- Bilan comptable 2020 :

Frédérique ROYER nous indique que les comptes ne sont pas encore arrêtés. Et que compte tenu du rachat quelques détails restent à finaliser.

4- Situation économique de l'entreprise (consultation pour avis faisant partie des consultations obligatoire du CSE, comme évoqué lors de la réunion du 27 janvier dernier).:

Au 1^{er} trimestre 2021 le chiffre d'affaires est de 6.2 Millions d'euros contre 5.7 en 2020.

Le taux de marge accuse un recul de 0.8% par rapport à l'année dernière.

Le bilan n'étant pas publié, le CSE propose que l'avis soit reporté à la réunion de juillet quand le bilan sera disponible.

5- Résultats & analyse du questionnaire RPS :

Suite à l'envoi du questionnaire RPS aux salariés et à la forte participation dont les membres du CSE se félicitent, les données ont été analysées.

Certaines tendances ont pu être extraites de ses résultats qui donneront lieu à la mise en place d'actions et seront évoquées en CODIR. L'ensemble des résultats sous forme de graphique est joint en annexe de ce compte rendu à l'attention des salariés.

6- Bilan des entretiens individuels et plan de formation :

Une synthèse des entretiens est en cours avec Frédérique ROYER et Mathilde PERRIN. A noter que les formations peuvent être financées par la société via les OPCO et complétées éventuellement par le compte personnel de formation (CPF).

Les formations se feront dans ou en dehors des heures de travail en fonction des besoins de la société et à l'appréciation de l'employeur.

Pour rappel, les formations devront être en adéquation avec le poste et les besoins de l'entreprise.

7- Versement des indemnités liées au télétravail :

Rappel : les indemnités liées au télétravail avaient été évoquées lors de la réunion du 27 janvier dernier avec l'ancienne direction.

Le CSE ayant réitéré sa demande en mars auprès de la nouvelle direction, nous avons discuté d'un système de forfait afin de simplifier la gestion.

Après avoir travaillé sur le sujet, la direction propose une indemnité de 20 euros par mois par télétravailleur. Les commerciaux qui touchent déjà un défraiement du forfait internet ne bénéficieront que d'une indemnité supplémentaire de 10 euros par mois.

La direction propose une prise en charge de l'indemnité au 1^{er} mars 2021, qui coïncide avec la prise de fonction de la nouvelle direction. Elle nous indique ne pouvoir assumer la situation antérieure.

Le CSE précise que les salariés ont été placés en télétravail depuis avril 2020 et demande à ce que la rétroactivité se fasse à compter de cette date.

Après négociations, la direction accepte de faire démarrer cette indemnité au 26 novembre 2020 date de parution de l'ANI (Accord National Interprofessionnel).

8- Organisation de l'assouplissement des règles de télétravail à partir du 9 juin en adéquation avec les prérogatives gouvernementales :

Dans l'état actuel des consignes, le gouvernement recommande de conserver une partie du temps de travail en télétravail à partir du 9 juin prochain.

Une discussion avec les partenaires sociaux est prévue pour le lundi 31 mai 2021 et la direction attend la parution des textes pour assouplir les règles de télétravail.

9- Volonté de Mise en place d'un accord sur le télétravail post-covid et calendrier le cas échéant :

La direction nous précise qu'un accord est envisageable, mais sera abordé lorsque la crise Covid sera terminée.

10- Perspectives et avenir du service fabrication :

La direction nous précise son intention de pérenniser le service fabrication. En ce qui concerne les éventuels problèmes de charge, les personnes concernées pourraient être affectées à d'autres tâches. D'autre part, des réflexions sur le développement d'autres produits de fabrication sont en cours.

11- Détails des calculs des budgets de fonctionnement et social du CSE suite à la situation COVID :

La direction nous indique qu'elle nous fournira le détail dans les jours prochains.

12- Validation de la formation des membres du CSE :

La formation a été validée par la direction et nous sommes dans l'attente de la confirmation des dates exactes par l'organisme, normalement au cours de la semaine 29 (fin juillet).

13- NAO sur les augmentations de salaires et possibilité de prime Macron :

La NAO est en cours de discussion avec le délégué syndical de la CFE-CGC. Le calendrier de réunions a été déterminé.

En ce qui concerne la prime Macron, la direction nous indique qu'étant en situation de reprise, il n'est pas possible de répondre favorablement.

14- Point sur l'avancement (déjà évoqué) du respect des conditions contractuelles des commissionnements (commandes hors commission) :

La direction reconnaît qu'elle doit commissionner une commande dans le respect des conditions contractuelles mais précise également que cette situation n'est pas viable pour la société, les marges ne cessant de diminuer.

Elle nous précise que l'enjeu pour le premier trimestre 2021 (pour l'ensemble des commerciaux) est de l'ordre de 600€. Par ailleurs il ne s'agit pas réellement de commandes hors commissions mais de commandes avec des commissions réduites car à faible marge.

La direction, assistée d'un cabinet juridique, envisage de revoir l'ensemble des contrats de travail des commerciaux pour pallier à cette situation.

La direction privilégie pour le moment de revoir les contrats de travail plutôt que de négocier un accord d'entreprise.

Par ailleurs, une revue des contrats de l'ensemble des salariés est en cours.

15- Informations relatives à la tenue du conseil d'administration de DISTRAME :

Le conseil d'administration aura lieu courant juin et le CSE sera convoqué en amont.

16- Mise à jour de la BDES :

La direction nous indique que la BDES est mise à jour et nous sera envoyée à l'issue de la réunion ou le lendemain au plus tard.

17- Projet de fermeture de Maisons-Alfort :

Le préavis a été donné et l'agence fermera dans les 6 mois. Par ailleurs la direction recherche activement un local de bureaux dans le secteur Orsay / Saclay voir un espace de « co-working » pour fin septembre 2021.

18- Questions diverses :

La direction souhaite organiser conjointement avec le CSE un repas pour l'ensemble du personnel courant juin-juillet de préférence un jeudi. Nous allons y travailler ensemble.

Les panneaux prévus pour le parking seront bientôt mis en place.

La direction nous indique que la formation sécurité routière ne pourra se tenir avant le mois de septembre 2021, les organismes ne reprenant les formations qu'à partir de cette date.

Le CSE rappelle à la direction que l'organigramme mis à jour n'a toujours pas été diffusé. La direction nous indique qu'il le sera prochainement.

Le CSE évoque le cas d'un salarié qui s'est plaint que son chef de service ait demandé au service informatique de réinitialiser son mot de passe. Cette pratique n'étant pas autorisée, la direction fera un rappel sur ce sujet à la prochaine réunion CODIR.

Le CSE signale un manque de respect des règles d'hygiène de base. Des affiches seront faites pour les WC.

Le CSE a été sollicité par un salarié sur le respect géographique de l'attribution des commandes. La direction précise que contractuellement les départements affectés à chaque commercial doivent être respectés, sauf accord préalable et communication en amont. Dans tous les cas le dialogue et la bonne intelligence doivent prévaloir.

La réunion a pris fin à 17h00